



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/13925  
6 mai 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 5 MAI 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE L'ITALIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que les chefs d'Etat et de gouvernement et les Ministres des affaires étrangères des neuf pays membres de la Communauté européenne, réunis en Conseil de l'Europe, ont publié à Luxembourg, le 28 avril 1980, la déclaration suivante concernant la situation en Afghanistan, en Iran et au Moyen-Orient :

"1. Les chefs d'Etat et de gouvernement et les Ministres des affaires étrangères ont passé en revue la situation internationale. Ils se sont dits gravement préoccupés par la tournure récente des événements, en particulier en Afghanistan, en Iran et au Moyen-Orient. Ils estiment qu'aujourd'hui plus que jamais ces événements exigent que les Etats membres de la Communauté européenne fassent preuve de cohésion.

2. Le Conseil de l'Europe a noté avec une profonde préoccupation que les forces militaires soviétiques ne s'étaient pas retirées de l'Afghanistan, malgré la condamnation de la communauté internationale prononcée par l'Assemblée générale des Nations Unies et en dépit d'une série d'appels émanant des Neuf, de la Conférence islamique et des pays de l'ANASE.

Le Conseil de l'Europe réaffirme l'opinion des Neuf, à savoir qu'un arrangement permettant à l'Afghanistan de rester à l'écart de la compétition entre les puissances et de reprendre sa position traditionnelle de pays neutre et non aligné, offrirait une solution conforme à l'esprit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Respectueux du droit qu'a le peuple afghan de déterminer librement son destin, ils estiment qu'à cette fin les grandes puissances et les Etats voisins devraient s'engager à respecter la souveraineté et l'intégrité de l'Afghanistan, éviter de s'ingérer dans ses affaires intérieures et renoncer à toute forme de présence militaire ou d'association avec ladite présence.

Les Neuf sont prêts à appuyer, de concert avec les pays amis et alliés, toute initiative visant à favoriser une telle solution et font valoir que leur proposition n'a rien de rigide ni d'exclusif.

A cet égard, ils estiment que les pays islamiques et les pays non alignés ont un rôle particulièrement important à jouer.

3. Depuis l'occupation de l'Ambassade des Etats-Unis à Téhéran et la prise de son personnel en otage, les Neuf ont à plusieurs reprises condamné cette violation inadmissible du droit international. En ce temps d'épreuve, ils réaffirment leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple américains.

Ils estiment que la situation créée par cette violation ouvre la porte à des événements très lourds de conséquences. Il n'est qu'un moyen d'assurer la paix et la sécurité : le retour à la légalité.

Le Conseil de l'Europe réaffirme les décisions prises à Luxembourg, le 22 avril, par les Ministres des affaires étrangères des Neuf.

Les Neuf déclarent appuyer pleinement les mesures que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'intention de prendre pour obtenir la libération des otages.

4. Les Neuf réaffirment qu'à leur sens seul un règlement global, juste et durable peut amener une paix véritable au Moyen-Orient.

Le Conseil de l'Europe, conscient de ce qu'en temps voulu l'Europe pourrait avoir un rôle à jouer, a demandé aux Ministres des affaires étrangères de présenter un rapport sur la question lors de sa prochaine session à Venise.

5. Le Conseil de l'Europe dénonce les actes de violence commis au Sud du Liban contre des membres de la FINUL et exige qu'il y soit mis fin sur-le-champ, de sorte que la Force puisse s'acquitter entièrement du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

6. En cette époque de crise que traverse le monde, le Conseil de l'Europe estime qu'il est vital de mettre pleinement à profit les mécanismes internationaux prévus pour le règlement des crises et l'allègement des tensions et de respecter intégralement la Charte des Nations Unies et les principes du droit international."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Umberto LA ROCCA

-----

